

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAC 587** Subvention (1.000 euros) à l'association Sipan-Komitas Chœur Mixte Arménien de Paris (9e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sipan-Komitas Chœur Mixte Arménien de Paris (9e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Sipan-Komitas Chœur Mixte Arménien de Paris, au titre de ses actions en 2018. 76981 ; 2018-08182.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**